

**Département
Des ARDENNES**

=====
**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 22.04.2025
Convocation faite
Le 01.04.2025

**Délibération
N°2025-04-098 Bis**

**Annule et remplace la
délibération n°2025-04-098 :
Reversement de la part CPS
aux Communes**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le lundi quatorze avril à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Richard DEBOWSKI, M^{me} Mireille LARCHER (représentante de M. Pascal GILLAUX), M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT (jusqu'au point 2025-04-085), M. Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, M. Dominique HAMAIDE, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Teddy BISKUPSKI (représentant de M. Bernard DEFORGE), M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET (à partir du point 2025-04-050), Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine BOURGEOIS, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : MM. Hervé FRANCOTTE (pouvoir à M. Philippe RAVIDAT), Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Fabien PRIGNON), M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Pascal GILLAUX (représenté par M^{me} Mireille LARCHER), Mathieu SONNET (pouvoir à M^{me} Magali CAPLET), M^{mes} Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. André ESCOBAR), Angélique WAUTOT (à partir du point 2025-04-086, pouvoir à M^{me} Jennifer PECHEUX), MM. Antoine DI CARLO (pouvoir à M^{me} Isabelle FABRE), Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE (représenté par M. Teddy BISKUPSKI), Jean-Claude GRAVIER (pouvoir à M^{me} Dominique FLORES), M. Sébastien PAULET (jusqu'au point 2025-04-049), M^{mes} Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), Laure BARBE, Laetitia COMPAGNON, M. Fabien BONFILS.

M^{me} Dominique FLORES, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désignée par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Vu l'article L. 5211-32 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoyant un reversement obligatoire des EPCI au bénéfice des communes concernées par la baisse de la dotation forfaitaire des communes,

Vu l'article R. 5211-12-2 du CGCT imposant aux EPCI de prendre une délibération avant le 31 décembre de chaque année, prévoyant le reversement de la part CPS aux communes,

Vu l'arrêté du 16 avril 2024, portant notification des attributions individuelles au titre du reversement de la compensation part salaire de la taxe professionnelle des communes,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **prend acte** des reversements de la part CPS 2024 aux communes,

* **approuve** les montants à reverser pour 2025 comme suit :

ATTRIBUTIONS INDIVIDUELLES 2025 AU TITRE DU REVERSEMENT DE LA PART CPS PAR LA COMMUNAUTE	
Commune	Part en € CPS à reverser par l'EPCI au titre de l'article L 5211-32 du CGCT en 2025
ANCHAMPS	111
FUMAY	64 438
GIVET	3 260
HAYBES	1 694
REVIN	430 063
VIREUX WALLERAND	1 237

* **approuve** le reversement systématique, pour chaque année, du montant de CPS constaté par l'arrêté ministériel actant les sommes, sauf changement législatif,

* **donne délégation** au Président pour procéder à ces reversements systématiques.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

